

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

**Marché de prestation intellectuelle:**

**Diagnostic géotechnique de 4 barrages sur le cours d'eau de la haute Baillaury et le Terveau  
Commune de Banyuls sur Mer**

**Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet le diagnostic géotechnique de 4 barrages sur le cours d'eau de la haute Baillaury et le Terveau à Banyuls sur Mer;

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant que l'offre du groupement **BRL INGENIERIE/ABO-ERG GEOTECHNIQUE** est la « mieux disante » en application des critères de jugement des offres définis dans la consultation ;

**DECIDE**

**Article 1:** De conclure un marché public ayant pour objet le diagnostic géotechnique de 4 barrages sur le cours d'eau de la haute Baillaury et le Terveau à Banyuls sur Mer avec le groupement **BRL INGENIERIE/ABO-ERG GEOTECHNIQUE**. La durée du marché public est fixée à 6 mois (hors délais de validation). Le montant total est de 84 040,00 € HT soit 100 848,00 € TTC.

**Article 2:** Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président  
Alexandre PUIGNAU  
Maire de Les Cluses**

